

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Wormhout

COMMUNE DE WARHEM

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : CURAGE DE FOSSES RUE SCHOONE STRAETE à WARHEM

Réf. : 2026.070

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement RUE SCHOONE STRAETE à WARHEM afin de permettre à l'Entreprise SOTRAVEER TSA 54050 lieu-dit Lezand Put Houck 59670 WINEZEELE représentée par Madame DELAHAYE Marie d'effectuer en toute sécurité les travaux de curage de fossés.

A R R E T E

Article 1^{er} : A partir du JEUDI 27 AOÛT 2026 pour une durée de 60 jours :

- Le stationnement et le dépassement seront supprimés
- La circulation sera restreinte à 30 Km/h au droit des travaux.

Article 2 : Les dispositions édictées par l'article 1 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation par l'Entreprise.

Article 3 : La gendarmerie d'Hondschoote sera chargée de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- l'Entreprise SOTRAVEER lieu-dit Lezand Put Houck 59670 WINEZEELE
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie
- Monsieur CRONIE Christophe, Adjoint aux Travaux
- Monsieur VANDAELE Jean-Luc, Conseiller Délégué.
- Services technique
- Affichage en mairie

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU :
LE MAIRE



Warhem, le 3 Août 2026
LE MAIRE
Eric DUJARDIN

